

TALENT ADAMI JEUNE PUBLIC MINO 2011

Règlement

L'Association Artistique de l'Adami conçoit et produit des opérations et des événements permettant aux artistes-interprètes professionnels de démarrer ou de poursuivre leur carrière dans les meilleures conditions.

Concernant les interprètes du secteur musical Jeune Public, elle organise un concours dont le prix est l'organisation d'une tournée des festivals Jeune Public emblématiques. Les Jeunesses Musicales de France coordonnent l'opération pour 3A.

Conditions de participation

- L'artiste (ou le groupe) a une actualité scénique musicale destinée au jeune public.
- Il a un tourneur.
- Il réside en France.
- Toutes les expressions artistiques sont éligibles (Chanson, Musique classique, Danse, Théâtre, Cirque, Marionnettes) pourvu que le spectacle soit à dominante musicale et joué en direct sur scène.

Organisation générale

1. **Appel à candidature** : du 1^{er} septembre au 10 octobre
2. **Présélection** : deuxième semaine d'octobre
3. **Élection du Grand Prix** : fin novembre
4. **Annnonce du Grand Prix** : lors du festival Mino en décembre
5. **Tournée Mino** : festivals de janvier à décembre

1. Appel à candidature 1^{er} septembre au 10 octobre

Modalités : les candidatures sont envoyées sur le site web « Appel à candidatures » de l'Association Artistique de l'Adami.

Ce dossier comprend :

- ▶ une fiche d'inscription
- ▶ une lettre de motivation

- ▶ les éléments permettant d'apprécier la carrière de l'artiste (biographie, discographie, photos, liens site internet...)
- ▶ si possible la captation vidéo du spectacle proposé en tournée
- ▶ un devis détaillant le coût du plateau du spectacle proposé à la tournée ainsi que le détail des frais annexes à prévoir (voyages et défraiements affectés au spectacle)
- ▶ une fiche technique et un plan de scène

2. Présélection à partir du 15 octobre

Présélection des dossiers par :

- ▶ le référent Mino pour L'Association Artistique de l'Adami
- ▶ un administrateur de L'Association Artistique de l'Adami
- ▶ le directeur des JMF
- ▶ la directrice artistique des JMF

3. Élection du Grand Prix MINO en novembre

Le jury se réunit au siège de l'Adami. Il débat des productions en toute liberté et indépendance avec pour objectif de trouver un agrément commun pour les artistes programmés dans les festivals partenaires.

L'Association Artistique de l'Adami prend en charge le coût artistique du plateau suivant le devis déposé lors de la candidature, les festivals prennent en charge les frais annexes (transports et défraiements affectés au spectacle)

Le jury est composé comme suit :

- ▶ le référent Mino pour L'A.A.A.
- ▶ un administrateur du C.A de L'A.A.A.
- ▶ les directeurs artistiques des festivals partenaires-accueillants les artistes
- ▶ 1 journaliste
- ▶ la directrice artistique des JMF
- ▶ le directeur des JMF